

# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

## Réunion Commission du 05 Février 2019

**Président** M. MALLET

**Présents** : MM. GIROUD-GARAMPON, MONTMAYEUR, BERT, EL GHARBI

### COURRIERS

Nous vous rappelons que la commission ne répond qu'aux courriers venant des boites mails officielles des clubs,

### RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 422 est sur le site.  
Les clubs ont reçu l'information sur la boite mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

### BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 423 sur le site du District de l'Isère Football

### DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

### Listes non reçues

Agnin; Ascol; Belledonne Grésivaudan; Bizannes; Bouchage; Bourg d'Oisans; Cheyssieu; Grenoble Dauphiné; Les Avenières; Noyarey; OND; Pontcharra; Quatre Montagnes; Ruy Montceau; Saint Antoine; Saint Cassien; Saint Maurice l'Exil; Susville; Thodure; Turcs Grenoble; Turcs Verpillère; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.